



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

**Fonds régions et ruralité - volet 2
2023**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PRIORITÉ 1. La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	2
PRIORITÉ 2. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2
PRIORITÉ 3. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	3
PRIORITÉ 4. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	Erreur ! Signet non défini.
PRIORITÉ 5. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services.....	4
PRIORITÉ 6. Le soutien au développement rural, dans le territoire défini	5

INTRODUCTION

Depuis avril 2020, le nouveau Fonds de régions et ruralités (FRR) - volet 2 a été mis en place pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce fonds découle d'une entente entre la MRC de Nicolet-Yamaska (MRC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il a remplacé divers programmes que la MRC avait l'habitude de gérer (entre autres le Pacte rural) et consiste maintenant en une seule enveloppe régionale utilisée comme levier pour soutenir le développement du territoire de la MRC.

Placé maintenant au cœur de la nouvelle gouvernance municipale appelée gouvernance régionale de proximité, ce nouveau statut lui permet de prendre toute mesure afin de favoriser le développement des communautés de son territoire. À cet effet, le Conseil des maires a établi ses priorités d'intervention pour l'année 2023 notamment pour :

- La réalisation des mandats au regard de la planification, de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle pour établir des partages de services ;
- Le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.

Ce rapport d'activités couvre la période du **1^{er} janvier 2023** au **31 décembre 2023**.

Toute l'information concernant le FRR est disponible sur le site Internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca.

Ici, dans la MRC de Nicolet-Yamaska, on fait bouger les choses !

Geneviève Dubois
Préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska

PRIORITÉ 1. La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC

Le département de l'aménagement regroupe plusieurs services. L'élaboration et la modification de règlements d'aménagement du territoire, l'inspection en bâtiment, la gestion des matières résiduelles et le contrôle du déboisement relèvent tous de l'aménagement du territoire. En plus de veiller à la poursuite de ses objectifs, le département d'aménagement du territoire offre à l'occasion des services aux municipalités qui en font la demande.

PROJETS	MONTANTS OCTROYÉS
Élaboration et mise en œuvre de mesure de soutien à l'attractivité du territoire et accompagnement des municipalités dans leurs démarches de planification et de modification réglementaire 2023	267 971 \$

PRIORITÉ 2. La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La MRC offre des services-conseils de première ligne en développement économique. La mission est de s'assurer que les promoteurs et les entreprises aient en main toutes les informations nécessaires pour prendre les meilleures décisions quant à la réalisation de leur projet d'affaires.

L'offre de services-conseils nécessite également de mandater des partenaires qui, en raison de leur secteur d'activités et de leur expertise, viennent bonifier les services professionnels aux entreprises.

PROJETS	MONTANTS OCTROYÉS
Services-conseils en développement économique	276 113 \$
Accompagnement en prédémarrage des projets collectifs	10 000 \$
Service de recrutement international	8 979 \$
Contribution Espace régional d'accélération	17 328 \$

PRIORITÉ 3. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental

Le développement territorial passe aussi par le soutien et l'accompagnement de projets économiques structurants qui visent à embellir nos milieux de vie et y développer ou maintenir une offre de services de proximité facilitant ainsi l'attraction et la rétention des résidents.

PROJETS	MONTANTS OCTROYÉS
Service d'accompagnement pour l'élaboration du plan de revitalisation des communautés	40 000 \$
Mise en œuvre du plan de développement touristique et culturel	42 949 \$
Projets majeurs – Établir un visage municipal	5 000 \$
Projets majeur- Mise en œuvre du PDZA	16 500 \$
Contribution au projet d'économie circulaire	20 000 \$
Contribution Notre Centre-du-Québec Goûtez-y	547 \$
Entente de développement culturel-Programme d'aide aux initiatives de partenariat	62 670\$
Entente sectorielle de développement pour la Concertation régionale région du CdQ	31 449 \$
Entente sectorielle de développement bioalimentaire du Centre-du-Québec	4 970 \$
Service de cadets sur le territoire de la MRC	10 000 \$
Projet de support aux personnes en situation d'itinérance	20 000 \$

PRIORITÉ 5. Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)

La MRC a comme mission de renforcer, par une approche collective, les capacités de développement durable des municipalités en offrant notamment des services techniques et professionnels aux municipalités qui n'ont pas la masse critique suffisante pour se les offrir individuellement.

PROJETS	MONTANTS OCTROYÉS
Accompagnement professionnel en géomatique 2021	73 000 \$
Modernisation des équipements de géomatique 2021	18 756 \$
Soutien à la protection des bandes riveraines	50 000 \$
Vectorisation des bâtiments	5 909 \$
Projet majeur - Mission de transition écologique	20 000 \$
Projet majeur- Ortho photo du territoire	10 000 \$

PRIORITÉ 6. Le soutien au développement rural, dans le territoire défini

La Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC a pour objectifs de favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie (dans les domaines social, culturel, économique et environnemental) et de soutenir le développement rural.

BÉNÉFICIAIRES	TYPE D'AIDE	PROJETS	MONTANTS OCTROYÉS
Municipalité de St-Zéphirin-de-Courval	Subvention : Développement des milieux de vie	Parc des familles	80 000 \$
Municipalité de Ste-Monique		Du pain et des jeux	25 445 \$
Municipalité de Village de St-Célestin		Améliorations du parc- jeux d'eau	20 000 \$
Municipalité de Baie-du-Febvre		Aménagement d'un sentier	40 000 \$
Municipalité de Ste-Perpétue		4 projets pour revitaliser le noyau villageois	16 462 \$
Municipalité de Grand St-Esprit		Centre d'information communautaire	21 000 \$
Municipalité de Ste-Eulalie		Rénovation centre Noé-Tourigny	48 000 \$
Municipalité de St-Léonard-d'Aston		Parc Multigénérationnel	64 000 \$
Municipalité de Ste-Elphège		Filet de patinoire	5 432 \$

Municipalité de La Visitation-de-Yamaska	Subvention : Développement des milieux de vie	Installations sportives	51 483 \$
Municipalité de Ste-Monique		Une municipalité qui cultive son avenir	28 000 \$
Ville de Nicolet		Corridor de connectivité écologique	28 000 \$

ADMINISTRATION DE L'ENTENTE

NOMBRE D'INTERVENANTS PAR AXE D'INTERVENTION	MONTANTS OCTROYÉS
Direction générale, coordonnateurs et comptabilité	61 000 \$

BILAN FINANCIER 2023		MONTANTS OCTROYÉS
1.	La réalisation des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC	267 971 \$
2.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	312 420 \$
3.	La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	254 085 \$
4.	L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	0 \$
5.	Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	177 665 \$
6.	Le soutien au développement rural, dans le territoire défini	427 822 \$
Total		1 439 963 \$